

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
 Prise en charge : pec@mupras.com
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule :	3670	Société :	RAM
<input checked="" type="checkbox"/> Actif	<input type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre :	
Nom & Prénom :		BOUAFYEB Fouad	
Date de naissance :		26-09-62	
Adresse :		12. RUE KENITRA POLO CASABLANCA	
Tél. :		06.64.15.58.78	Total des frais engagés : 605,40 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :	DR. BENJELLOUN Najib SPECIALISTE ORL 33, Boulevard Yacoub El Mansour Appt. No 5 - 2ème Etage Résidence Al Anjal 95.12.89/90 CASABLANCA		
Date de consultation :	26 OCT. 2022		
Nom et prénom du malade :	BOUAFYEB Fouad		
Lien de parenté :	<input checked="" type="checkbox"/> Lui-même	Conjoint	Enfant
Nature de la maladie :	Aigu		
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :			
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.			

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.
 Fait à : CASABLANCA Le : 31/10/22
 Signature de l'adhérent(e) : 



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
26 oct. 2022	C3		300 100 400 HTS	Dr. BENJELLOUN Najib SPECIALISTE ORT Boulevard Yacoub El Mansour No 5 - 2ème Etage Casablanca
Chirurgie d'osseux				

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Dr. BENJELLOUN Najib SPECIALISTE ORT Boulevard Yacoub El Mansour No 5 - 2ème Etage Casablanca
PHARMACIE CALIFORNIE Ali Alami Docteur en Pharmacie Bd. Panoramique Polo Casablanca Tel: 0522.52.19.99	26/10/22 205405	Montant de la facture 95.12.80 HT

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Sachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
				Coefficient des Travaux
				MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

ODF PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
B	00000000	00000000
G	35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

CABINET ORL

Docteur Najib BENJELLOUN

**SPÉCIALISTE O.R.L.
OTORHINO - LARYNGOLOGIE**

Maladie et Chirurgie Oreille, Nez Gorge
Chirurgie de la Face du Cou
Exploration et Chirurgie de la Surdité et des Vertiges
Ex. Médecin à L'Hôpital 20 Août, Casablanca
Ex. Chef de Service O.R.L. à l'Hôpital Hassan II, Settat

الدكتور نجيب بن جلون

اختصاصي في أمراض وجراحة
الأذن - الأنف والحنجرة
جراحة الوجه والعنق

تشخيص وجراحة الصم والدوخة

طبيب سابق بمستشفى 20 غشت بالدار البيضاء
رئيس قسم أمراض وجراحة الأذن - الأنف والحنجرة
بمستشفى الحسن الثاني بسطات سابقًا

Casablanca, le : 26 OCT. 2022 الدار البيضاء في

Mr Boutayeb Fouad

PPV: 116DH00
PER: 05-25
LOT: L 1809

116.00

- Saphir 1 G

1 sachet / 9xj

S.V

pdt 7 jours

PHARMACIE CALIFORNIE
ALI ALAMI

Docteur en Pharmacie
435, Bd. Panoramique Polo
Casablanca - Tél: 0522.52.19.99

PPV (DH):

PPV 40,00 dol 500

1 cp M et S pdt 5 jours

40.00

- Predni 20

: 4 cp et 1/2 6 mat.

S.V

30.00

- Oedes 20

: 1 gel le soir / 7 j

LOT 211146
EXP 04/2024
PPV 30.00DH

19.40

Antibio Synalar

20.140

2 80 8.140

ANTIBIO SYNALAR

19.40

Dr. BENJELLOUN Na
SPECIALISTE ORL
235, Boulevard Yacoub El Mansour
App. No 5 - 2ème Etage
Résidence Al Anfal

50.19.80.99 CASABLANCA

05 22 95 12 89 - الطابق الثاني - الدار البيضاء - الهاتف : 235, Bd Yacoub El Mansour - Résidence Al Anfal, App. 5 - 2ème Etage - Casablanca - Tél.: 05 22 95 12 89